

8473.30

8473.30.aa Un changement à ce numéro tarifaire de tout autre numéro tarifaire.

8473.30.bb Un changement à ce numéro tarifaire de tout autre numéro tarifaire.

8473.30 Un changement à cette sous-position de toute autre sous-position; ou

Aucun changement de classement tarifaire requis à la sous-position 8473.30, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8473.30 soit originaire.

8473.40-8473.50

Un changement à l'une de ces sous-positions de toute autre sous-position en dehors de ce groupe; ou

Aucun changement de classement tarifaire requis à l'une des sous-positions 8473.40-8473.50, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à l'une des sous-positions 8473.40-8473.50 soit originaire.

84.74

Un changement à cette position de toute autre position; ou

Un changement à l'une des sous-positions 8474.10-8474.80 de la sous-position 8474.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8474.90 soit originaire.

84.75

Un changement à cette position de toute autre position; ou

Un changement à l'une des sous-positions 8475.10-8475.29 de la sous-position 8475.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8475.90 soit originaire.

84.76

Un changement à cette position de toute autre position; ou

Un changement à l'une des sous-positions 8476.21-8476.89 de la sous-position 8476.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8476.90 soit originaire.